



point-justice
Pyrénées-Orientales

Mercredi 18 juin à 18h



Dossier de Presse

Le Conseil départemental de l'accès au Droit des
Pyrénées-Orientales présente sa réunion d'information :

**“ La sécheresse et les incendies : la
justice et ses partenaires ”**



Présentation du Conseil Départemental de l'Accès au Droit des Pyrénées-Orientales

L'aide à l'accès au droit, définie par la loi du 10 juillet 1991, consiste à offrir à toute personne, peu importe son âge, sa nationalité, son niveau de vie ou son lieu de domicile, la possibilité d'accéder à une information juridique de premier niveau, en dehors de tout procès.

Pour faciliter l'égal accès au droit de toutes et tous, il existe 1 748 point-justice gérés par les conseils départementaux de l'accès au droit (CDAD) et qui œuvrent quotidiennement dans l'intérêt des usagers du service public de la justice sur l'ensemble du territoire national. Inauguré en 2007, le CDAD des Pyrénées-Orientales est un groupement d'intérêt public (GIP) doté de la personnalité morale, placé sous la présidence du Président du Tribunal Judiciaire de Perpignan. Les CDAD définissent et coordonnent une politique départementale de l'accès au droit adaptée, en partenariat avec les acteurs locaux concernés pour développer l'accès au droit et mettre en œuvre des dispositifs nouveaux.

Pour ce faire, le CDAD des Pyrénées-Orientales met en place :

- Des consultations juridiques gratuites et confidentielles assurées par des intervenants professionnels sur les point-justice de Maison d'accès au Droit de Perpignan, le point-justice Maison de la justice et du droit, le point-justice Vernet-Salanque, les points-justice de Céret, Prades, Rivesaltes, Saint Laurent de la Salanque, un point-justice téléphonique avocat et un point-justice droit des étrangers. L'an dernier, le CDAD des Pyrénées-Orientales a permis à 3960 personnes de bénéficier d'une consultation.
- Des actions de démocratisation de l'accès au droit sur tout type de sujet juridique afin de sensibiliser ou informer différents publics (interventions scolaires, ciné-débat, conférence, procès fictif, plaquette FALC, colloque...). La Nocturne du Palais 2023 s'inscrit dans ces actions.

Soirée thématique du 18 juin 2025 - La sécheresse et les incendies : la justice et ses partenaires

Le département des Pyrénées-Orientales connaît depuis plusieurs années un déficit hydrique chronique, aggravé par des conditions climatiques peu favorables. Cette absence d'eau entraîne une recrudescence des incendies et une sécheresse installée qui doit nous amener à repenser nos modes de fonctionnement. La justice et ses partenaires ont pris en considération cet enjeu pour proposer des dispositifs et des solutions concrètes participant ainsi activement à la prévention et la lutte contre la sécheresse et les incendies.

Initiée par Mme Fabienne CLEMENT, présidente du Tribunal judiciaire de Perpignan et du CDAD66, cette soirée thématique est l'occasion de présenter un état des lieux de cette situation climatique préoccupante et ses conséquences sur le territoire. Le législateur et les acteurs locaux ont mis en place différentes mesures de prévention, de coordination et de lutte contre les incendies et la sécheresse. Ces actions passent par les obligations de débroussaillage, le plan résilience pour l'eau, le plan d'action sur les feux de forêt et la réserve départementale en eau brute. Il s'agit aussi de présenter des bonnes pratiques reconnues nationalement et des bons comportements qui permettent individuellement d'être efficace collectivement.

Tout manquement à certaines obligations, comportements volontaires ou involontaires non conformes aux différents textes en vigueur, en matière de sécheresse et d'incendies font l'objet d'investigations et de poursuites par le parquet. Cette soirée est donc l'occasion de présenter les partenariats, la police de l'environnement et les sanctions en cas d'infraction.

Victime aussi des conséquences de ce déficit hydrique, le législateur a également ouvert un droit à indemnisation dans certains cas précis et qui fera l'objet d'une présentation par les avocats du barreau des Pyrénées-Orientales.

Cette soirée permet également d'ouvrir un espace d'échange entre le public et les professionnels présents sur des interrogations légitimes.

Le CDAD des Pyrénées-Orientales a réuni plusieurs professionnels afin de proposer une vue d'ensemble sur une problématique complexe, pour animer cette réunion :

- **Le tribunal judiciaire de Perpignan** avec la présence de Madame la présidente Fabienne CLEMENT et Monsieur LATGE, vice-procureur près le tribunal judiciaire de Perpignan.
- **Le barreau des Pyrénées-Orientales** avec la présence de Madame la bâtonnière CAMPOS-WALLON et de l'ancien bâtonnier Monsieur MALAVIALLE.
- **La chambre départementale des notaires des Pyrénées-Orientales** avec la présence de Maître ROSAS.
- **L'Office Française de la Biodiversité (OFB)**
- **La Direction Départementale du Territoire et de la mer des Pyrénées-Orientales (DDTM66).**
- **La préfecture des Pyrénées-Orientales** avec la présence de Madame Christine PORTERO- ESPERT, directrice du projet « plan résilience pour l'eau ».
- **Le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Pyrénées-Orientales (SDI66).**

Informations à retenir :

Mercredi 18 juin 2025 à 18h

Réunion d'information : La sécheresse et les incendies : la justice et ses partenaires

Lieu : Salle Marcel Oms – CAVES ECOIFFIER, 6 Avenue Jean Jaurès à ALENYA

Évènement gratuit – soumis à réservation obligatoire sur infocdad66@gmail.com

Site internet : cdad66.com

Contact presse : Emilie Camus, coordonnatrice du CDAD66 : cdad.pyrenees-orientales@justice.fr